

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Tombé

N° AS458

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Davi, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 49**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Pour l'année 2026, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie de l'ensemble des régimes obligatoires de base et ses sous-objectifs sont fixés comme suit :

«

*(En milliards d'euros)*

Sous-objectif	Objectif de dépenses
Dépenses de soins de ville	114,8
Dépenses relatives aux établissements de santé	112,7
Dépenses relatives aux établissements et services pour personnes âgées	18,25
Dépenses relatives aux établissements et services pour personnes handicapées	16,05
Dépenses relatives au fonds d'intervention régional et soutien à l'investissement	6,3
Autres prises en charge	3,3
Total	271,4

»

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La revalorisation des métiers du médico-social est aujourd'hui une nécessité pour faire face à la pénurie de personnel et améliorer les rémunérations. Les professionnelles du secteur, presque entièrement des femmes, sont précarisées et continuent de travailler dans des conditions difficiles, marquées par une pénibilité accrue.

D'après la Cour des comptes, en 2020, le secteur médico-social a pris en charge environ 1,1 million de personnes âgées ou en situation de handicap, que ce soit en établissement ou à domicile. Ce secteur comptait alors près de 730 000 salariés. Ce domaine se distingue par un taux élevé d'arrêts de travail liés à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles, avec un volume trois fois supérieur à la moyenne nationale, tous secteurs confondus. En 2019, ces arrêts ont représenté 3,5 millions de journées, soit une hausse de 41 % par rapport à 2016, ce qui équivaut à environ 17 000 postes à temps plein sur l'année.

Bien que les professionnels du secteur n'aient pas obtenu d'augmentation de salaire, seul véritable gage d'une revalorisation pérenne, la prime de 183 euros nets par mois promise par l'extension du Ségur de la santé au médico-social en 2024 devait en partie répondre au manque d'attractivité du secteur.

Si l'État a donné les moyens à l'ARS de financer cette mesure, elle ne l'a pas fait pour les départements qui estiment le coût à 170 millions d'euros. Pour les établissements qui ont mis en place ces augmentations, cela a généré des tensions financières, qui associées à la baisse de financements publics, ont pu se traduire par des plans sociaux. Certaines structures n'ont tout simplement pas versé cette prime à leurs salariés. Cette promesse non tenue exacerbe un manque d'attractivité déjà criant.

L'accord trouvé entre les départements et l'État le 4 juin 2024 de financer 50 % de la mesure, soit 85 millions d'euros, n'est pas suffisant et ne permet pas de résoudre les difficultés financières des départements et des établissements médico-sociaux.

Cet amendement rectifie donc de 85 millions l'ONDAM médico-social afin de prendre en compte la totalité du financement de l'extension du Ségur aux salariés de la branche sociale et médico-sociale.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement minore du même montant le sous-objectif « Dépenses de soins de ville » cependant les signataires de cet amendement signalent qu'ils ne souhaitent pas baisser les dépenses relatives aux dépenses de soins de ville et demandent au Gouvernement de lever le gage.